

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-223

D.T.N.S.I

Mission d'étude et d'assistance à la
définition des nouvelles modalités de
gouvernance, d'organisation et de
financement
du service commun D.T.N.S.I
(Direction de la Transition Numérique
et des Systèmes d'Informations)

Marché avec le groupement
Claire Tillon Consulting (mandataire) /
SAS Oling Management et Technologie

Certifié exécutoire le	
Reçu en préfecture le	
Publié au RAA le	

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L.2123-1, R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du code de la commande publique relatifs aux marchés à procédure adaptée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Numérique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020, accordant au Président la délégation pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature et le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020 donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération souhaite réaliser une mission d'étude et d'assistance pour définir les nouvelles modalités de gouvernance, d'organisation et de financement du Service commun D.T.N.S.I ;

Considérant que cette étude comporte une tranche ferme composée de 2 phases :

- Phase 1 : Etat des lieux et enjeux - diagnostic ;

- Phase 2 : Préconisation d'organisation, de gouvernance et de financement du service commun D.T.N.S.I post 2022 ;

Considérant qu'une tranche optionnelle pour la création d'un projet d'organigramme cible doit être affermie dans un délai maximum de 6 mois ;

Considérant les 7 offres reçues ;

Considérant que Roannais Agglomération, après une première analyse, a décidé de conduire des auditions-négociations avec les 4 premiers candidats du classement ;

Considérant les auditions-négociations qui se sont déroulées les 30 mai et 2 juin 2022 ;

Considérant qu'après analyse des offres optimisées, l'offre du groupement Claire Tillon Consulting (mandataire) / SAS Oling Management et Technologie est économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE

- d'approuver le marché portant étude et assistance à la définition des nouvelles modalités de gouvernance, d'organisation et de financement du service commun D.T.N.S.I (Direction de la Transition Numérique et des Systèmes d'Informations), avec le groupement Claire Tillon Consulting (mandataire) / SAS Oling Management et Technologie ;
- de préciser que ce marché est conclu au vu des prix unitaires du bordereau des prix pour un montant estimatif non-contractuel de 33 300,00 € HT pour la tranche ferme et 2 700,00 € HT pour la tranche optionnelle, soit montant total estimatif non-contractuel de 36 000,00 € HT ;
- de dire que ces dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au Budget Général – section fonctionnement.

*Par délégation du Conseil Communautaire,
Pour le Président et par subdélégation,
JACQUES TRONCY
Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics*

